

Chez les patients présentant une pneumonie, des études ont montré que la durée d'antibiothérapie pouvait être raccourcie à 3 jours si certains critères cliniques étaient réunis.

Cette fiche de réévaluation permet de définir la durée de traitement nécessaire, selon des paramètres objectifs et facilement mesurables, en accord avec le médecin traitant du résident.

- Le médecin prescrit l'antibiothérapie pour 7 jours et trace dans le dossier du résident l'utilisation de la fiche de réévaluation.
- L'infirmier.e réévalue le résident au 3<sup>ème</sup> jour du traitement.
- Si tous les critères sont réunis, et en accord avec le médecin, l'antibiothérapie peut être interrompue à la fin du 3<sup>ème</sup> jour.
- Dans le cas contraire, et après avis médical, le traitement est poursuivi et une nouvelle réévaluation est effectuée au 5<sup>ème</sup> jour de traitement, selon les mêmes critères.

La fiche de réévaluation peut être complétée directement sur le document et conservée dans le dossier du résident.

L'équipe du CRATb se tient à votre disposition pour apporter son aide si vous envisagez d'implémenter cet outil sur votre établissement